

Bulletin d'informations

BULLETIN DE L'APIC
COLLEGE PIERRE DE FERMAT

07/07/2014

Dans ce numéro 13

Compte-rendu de notre rendez-vous avec Le Directeur Académique Adjoint du 27/06/2014 au sujet de la LV2 dès la cinquième

- 1) Entretien du 27 juin 2014 avec l'Inspecteur Académique Adjoint.
- 2) Réponses à nos questions diverses.
- 3) Réponses aux questions supplémentaires.
- 4) Questions diverses / Rapport de stage d'observation en entreprise.



*Monsieur Franck Picaud,
directeur académique adjoint
des services de l'éducation
nationale (DAA-SEN)
dans la Haute-Garonne.*

1 – RENDEZ-VOUS AVEC DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT DU 27/06/2014 AU RECTORAT.

Nous avons écrit à Madame la nouvelle Rectrice de l'académie de Toulouse, Madame Hélène Bernard, afin de la rencontrer au sujet de son projet de mettre en place l'apprentissage de la seconde langue vivante dès la classe de cinquième. (Nous vous avons déjà diffusé cette lettre dans nos précédents mails). Nous avons posé dans notre courrier un certain nombre de questions et soumis les réserves communiquées par les parents d'élèves.

La Rectrice nous a adressé un courrier de réponse que nous vous avons déjà communiqué lors d'un précédent mail. Comme nous souhaitons des éléments de réponse supplémentaires, elle nous a proposé un rendez-vous avec le Directeur Académique Adjoint pour des explications plus détaillées.

Lors de notre entretien du 27 juin au Rectorat place Saint jacques à Toulouse, Monsieur Picaud (Directeur d'Académie Adjoint des services de l'éducation nationale) et Madame Garcia (inspectrice d'anglais et coordinatrice des langues sur l'Académie de Toulouse) ont abordé chaque point du courrier que nous avons adressé à Madame La rectrice.

Monsieur Picaud a tenu à nous préciser que ce projet « expérimental » n'était pas initié par la nouvelle rectrice. Il était déjà dans « les tuyaux » depuis deux ans, inscrit dans le projet de Monsieur Olivier Dugrip (ancien recteur) et déjà signé avec le Ministère de l'Education Nationale. L'actuelle Rectrice n'a fait que finaliser sa mise en place. Il nous a également indiqué que des bilans annuels seront effectués et qu'il y aura probablement des « imperfections à ajuster ». L'Inspecteur Adjoint précise qu'il ne s'agit pas d'un ajout de moyens mais d'utiliser ceux existants de façon plus efficiente.

2 – REPONSES A NOS QUESTIONS SUTR LA MISE EN PLACE DE LA LV2 DES LA CINQUIEME

La diminution d'une heure d'enseignement de LV1 en 6^{ème} (3H au lieu de 4H par semaine).

Les heures de langues vivantes (LV1 et LV2) sont globalisées de la sixième à la troisième. Dans ce contexte, les élèves bénéficieront même d'une heure supplémentaire de langue vivante (20 heures au lieu de 19 heures auparavant) sur la totalité des années collège. Ci-dessous, le tableau des calculs établis de l'inspection académique.

classe année	Sixième		Cinquième		Quatrième		Troisième		Total	
	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2
2013-2014	4h	0h	3h	0h	3h	3h	3h	3h	13h	6h
2014-2015	3h	0h	3h	2h	3h	3h	3h	3h	12h	8h

La suppression des classes bi langues, à l'exception de la bi langue ANGLAIS/ALLEMAND.

Les classes de bi-langues anglais /allemand ont été maintenues conformément aux engagements bi - latéraux pris entre la France et l'Allemagne (accords franco-allemand de Sarrebruck signés en 1963). En effet, depuis plus d'un demi-siècle, la France et l'Allemagne mettent en œuvre une importante coopération éducative, en particulier en faveur de l'apprentissage de la langue du partenaire. Ces orientations ont été confirmées dans le cadre de l'agenda franco-allemand 2020, ainsi que dans la Déclaration du 16e Conseil des ministres franco-allemand qui s'est déroulé à Paris le 19 février 2014.

Par ailleurs, le système des classes bi-langue disparaît afin de « garantir l'équité de traitement sur tout le territoire de l'Académie ». Plus clairement, il nous est indiqué qu'il s'agit de « ne pas encourager toute forme d'élitisme », de s'assurer que tous les élèves aient accès aux mêmes apprentissages dans les mêmes conditions de travail et enfin de « lisser » les niveaux LV1 et LV2.

La mise en danger de l'enseignement optionnel du latin.

Notre réserve sur ce sujet les étonne. Il leur semble que, si mise en danger du Latin il y a, ce ne serait en aucun cas lié à la surcharge de travail et de volume horaire. Ils indiquent qu'il faudrait améliorer l'enseignement actuel par une approche pédagogique plus vivante et par plus de projets (voyage).

Ils suggèrent que des projets internes à l'établissement de « langue et littérature européenne » puissent naître afin de favoriser cette option. Comme par exemple, en rapprochant la culture, la civilisation et la langue italienne et latine.

La surcharge, en horaire et en travail, du niveau 5^{ème}, qui compte déjà une matière supplémentaire (physique/chimie).

Monsieur le Directeur d'Académie Adjoint ne voit pas en quoi il y aurait surcharge au niveau cinquième. L'apprentissage de la LV1 débutant dès le CE2, à raison d'une heure et demie par semaine, et un premier niveau de compétences (dit A1) étant validé en fin de CM2 (par 5 « activités langagières » dont 3 orales et 2 écrites), l'élève aurait déjà acquis des compétences qu'il n'aurait qu'à consolider en 6°. (Sachant que les niveaux CM1, CM2 et 6^{ème} font partie du même cycle dit de « consolidation »). Aussi avait-il même été envisagé d'instaurer la LV2 dès la sixième ! Ce projet a été avorté pour tenir compte des changements de conditions de travail et de cadre auxquels les élèves doivent déjà s'adapter à leur entrée au collège.

La mobilité des élèves entrant ou sortant de l'Académie.

Il nous a été précisé que les élèves entrant dans l'Académie pourraient bénéficier d'un aménagement d'enseignement sur un temps donné (par exemple un demi-trimestre). Il permettrait ainsi à ces élèves de réintégrer le groupe classe après avoir bénéficié de cette « remise à niveau ». Ce projet ne serait que le fruit de la volonté de chaque établissement.

3 – QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Nous avons abordé ensuite des questions supplémentaires.

- **Quel est le programme des LV2 dès la cinquième ?**
- **Des moyens seront-ils affectés pour les manuels ou supports pédagogiques ?**
- **Pour les élèves déjà en difficulté en LV1, est-il possible d'envisager un renforcement de cette langue à la place de la LV2 ?**

Programme des LV2 dès la cinquième

Madame Garcia mentionne qu'« il faut bien faire la différence entre programme et manuel scolaire, le manuel scolaire n'est pas le programme ».

Le programme est régi par des notions de pallier.

- Le pallier 1 et 2 a pour axe de travail : « modernité et tradition ».
Par exemple, pour « la tradition », l'enseignant peut aborder le thème de la famille royale.
- Le pallier 3 et 4 a pour axe de travail : « l'ici et l'ailleurs ».
Par exemple, il s'agit d'aborder la diversité des différences de paysages et de cultures anglo-saxonne (par exemple, les approches publicitaires et les affiches de cinéma).

Les moyens affectés pour les manuels ou supports pédagogiques.

Le support pédagogique est laissé au choix des enseignants. Les enseignants bénéficient déjà de différentes ressources accessibles gratuitement dans leur institution (site de l'Education Nationale) et ils décident sur quel support ils souhaitent s'appuyer, ce qui n'implique pas systématiquement l'utilisation d'un manuel. Il n'est pas question d'attribuer à l'établissement une dotation supplémentaire pour l'acquisition de manuels LV2/5^{ème}. Les enseignants peuvent utiliser comme support les manuels de quatrième LV2 en les adaptant au niveau et à la tranche d'âge. Ils sont vivement encouragés à recourir aux manuels numériques, au matériel dématérialisé pour lequel l'administration s'engage à prendre en charge les droits (sachant que de nombreuses ressources sont déjà actuellement disponibles sur le site de l'Education Nationale).

Pour les élèves déjà en difficulté en LV1, possibilité de prendre la LV1 en renforcement au lieu d'une seconde langue.

Le Directeur d'Académie indique que ce n'est pas possible. L'objectif du projet est un apprentissage plus précoce du plus grand nombre de langues possibles. Sachant qu'il a été constaté que l'apprentissage de la LV1 serait celui qui demande le plus d'effort, la précocité et la multiplication des langues amélioreraient la performance d'apprentissage linguistique.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Nous rappelons à tous les heureux parents d'enfants de quatrième que les rapports de stage d'observation en entreprise devront être rendus le jour de la rentrée scolaire 2014-2015 à leur professeur principal.

Nous vous préconisons d'éditer trois exemplaires du rapport de stage. Ainsi le jour où votre enfant passera devant son jury, il aura un exemplaire à fournir au jury, un autre pour son usage propre, le troisième étant généralement conservé par l'établissement au CDI (après avoir été évalué par les enseignants).

Ci-dessous, nous vous ajoutons les consignes données par le collège aux élèves pour réussir leur stage et les aider à rédiger leur rapport de stage (pour les étourdis !).

Stage en entreprise 4^{ème}

Quelques conseils au stagiaire pour la durée du stage en entreprise

- Connaître les horaires et les respecter
- Choisir une tenue correcte et surtout adaptée
- Se munir d'un cahier pour observer et noter les renseignements au fur et à mesure
- Faire une synthèse de la journée chaque soir
- En fin de stage remettre à votre tuteur la fiche bilan ci-jointe

A la fin du stage : l'entreprise et les personnes qui vous prennent en stage vous consacrent du temps. Vous devez de les remercier.

Rapport

Le rapport devra être remis au professeur principal de la classe de troisième à la rentrée de septembre 2014

La rédaction du rapport de stage devra être obligatoirement saisie sur ordinateur.

COMMENT REDIGER LE RAPPORT DE STAGE

Présentation

- Laisser une marge verticale à gauche de 1.5 cm.
- La page de couverture devra mentionner l'identité de l'entreprise, la date, votre nom et votre prénom.
- La 2^{ème} page devra remercier les personnes qui vous ont accueillis.
- La 3^{ème} page présentera le sommaire.

Contenu

➤ *Présentation de l'entreprise :*

- Situation géographique
- Présentation des locaux
- Activité générale
- Organigramme
- Présentation de la fonction du tuteur dans l'entreprise

➤ *Analyse personnelle :*

- 1) Choisir un métier que vous avez observé dans l'entreprise et le présenter :
 - Décrire son secteur d'activité
 - Expliquer les qualités et les compétences requises pour l'exercer
 - Expliquer les études et les différentes voies d'accès à ce métier
 - Donner « la fourchette » de salaire, les possibilités d'évolution dans la carrière
 - Les diplômes exigés
- 2) Rédiger un journal quotidien où vous exposerez votre emploi du temps et vos impressions

➤ *Conclusion :*

Expliquez les raisons de votre choix (explication authentique, ne vous inventez pas de vocation, n'hésitez pas à expliquer qu'il s'agit de contraintes scolaires, géographiques ou autres...)
Analysez vos attentes et ce que vous avez retiré de ce stage (points positifs, points négatifs...)

➤ *Appréciation, bilan de stage*

Fiche bilan complétée par le tuteur du stagiaire à joindre à la fin du rapport.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Nous vous retrouverons à la rentrée.

Cordialement,

Fabienne Régis et Stéphanie Mugnier.